

LE 5 OCTOBRE 2015

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 5 octobre 2015 à 20 h 05, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivant:

M. Guy Massicotte, M. Éric Hammal, M. Gilles Viens et les conseillères, Mme Nicole Gingras, Mme Lucie Masse et Chantal Montminy.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la session devant 10 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 5 octobre 2015

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

- 3.1 Rapport du maire sur ses activités
- 3.2 Rapport des comités

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 4.1 Assemblée régulière du 8 septembre 2015

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 5.1 Questions des citoyens

6. CORRESPONDANCE

- 6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Dépôt du nouveau rôle d'évaluation
- 7.2 Permanence de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- 7.3 Attribution du contrat – changement des lumières de rues
- 7.4 Achat d'un abri d'hiver – centre communautaire
- 7.5 Mandat à la firme Monty Sylvestre, conseiller juridique Inc.
- 7.6 Party des bénévoles
- 7.7 Reconnaissance d'une partie du chemin de la Baie Woodland comme chemin de tolérance
- 7.8 Renouvellement de la police d'assurance – Groupe Ultima
- 7.9 Acceptation de la démission du directeur général adjoint
- 7.10 Signataire autorisé – compte chèque de la municipalité
- 7.11 Autorisation d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées – directeur général

8. TRANSPORT – VOIRIE

- 8.1 Embauche d'un employé temporaire de voirie – M. Charles McIntyre

**Résolution
2015-190**

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Entente avec Magog – Service de prévention des incendies

10. URBANISME

10.1 Décision de la commission de toponymie du Québec – chemin de la Baie Woodland

10.2 Travaux de toiture – lot 4 666 074 assujettie au PIIA-1

10.3 Plantation d’arbres – budget supplémentaire

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Avis de motion - Règlement relatif à la gestion des fosses septiques

11.2 Prise en charge de l’échantillonnage de l’eau – secteur Domaine Hatley

12. LOISIRS et CULTURE

12.1 Spectacle pyrotechniques 2016

12.2 Contrat d’entretien pour la patinoire - REPORTÉ

12.3 Contrat de prise de photos – Jean-Yves Lévesque

12.4 Dépôt du projet de micro-bibliothèque – Pacte Rural

12.5 Autorisation du budget – Fête des enfants 2015

13. FINANCES

13.1 Rapport de délégation de compétence

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

13.3 États des activités de fonctionnement au 30 septembre 2015

13.4 Financement de la dette – Acceptation de l’offre de financement

13.5 Autorisation de signer les billets d’emprunt

14. DIVERS

14.1 Collecte des plastiques agricoles – acceptation de la soumission

15. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

Adopté à l’unanimité.

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire sur ses activités

M. Denis Ferland, maire fait un résumé de l’activité de plantation de jonquilles qui a eu lieu le 3 octobre sur le site du centre communautaire.

3.2 Rapport des comités

Aucun rapport n’est déposé.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de l’assemblée régulière tenue le 8 septembre 2015

**Résolution
2015-191**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, que le procès-verbal de l’assemblée régulière tenue le 8 septembre 2015 soit adopté tel quel.

Adopté à l’unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande la position de la municipalité dans le dossier médiatisé de M. Roy. Le maire, M. Denis Ferland précise que le permis a été révoqué le 22 septembre 2015.

Lundi le 28 septembre, le propriétaire a demandé la permission de procéder à des travaux afin de mieux contrôler les risques d’érosion. Il a accepté que ces travaux

soient faits sous la supervision de Jean-François Martel de RAPPEL, qui agit comme représentant de la municipalité.

La municipalité souhaite maintenir les discussions avec le propriétaire afin de trouver les moyens de corriger la situation.

Cependant étant donné que le dossier risque d'être judiciairisé, elle ne fera pas d'autres commentaires pour le moment.

Le même citoyen demande si l'intention de la municipalité est d'en arriver à faire enlever le mur qui a été érigé dans la bande riveraine. M. Ferland que c'est effectivement l'intention de la municipalité.

Des représentants du secteur du Domaine Hatley et du secteur de la Baie Woodland expriment leur opinion en faveur de la position de la municipalité dans le dossier concernant M. Roy et ils désirent travailler en collaboration avec la ville.

Un citoyen s'informe du dossier concernant la lumière de rue qui a été arraché au début de l'été au village de Hatley. Le directeur général précise qu'à la fin août un représentant d'Hydro Québec lui avait mentionné qu'au plus tard le 2 octobre 2015 les travaux seraient complétés. Puisque les travaux ne sont pas encore exécutés en date du 5 octobre le directeur général va faire le suivi avec Hydro Québec.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Dépôt du nouveau rôle d'évaluation

Le directeur dépose le nouveau rôle d'évaluation pour les années 2016 – 2017 – 2018 en mentionnant que la municipalité n'avait pas demandé à ses évaluateurs de procéder à une nouvelle évaluation des unités sur son territoire.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la Fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2016; (au plus tard le 30 avril 2016)
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Memphrémagog
455, rue MacDonald, bur. 200
Magog (Québec)
J1X 1M2

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.

- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement # 11-97 adopté par la MRC de Memphrémagog et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

7.2 Permanence de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU QUE le comité des Ressources humaines de la municipalité recommande aux membres du conseil d'accorder la permanence à l'inspecteur en bâtiment et en environnement en date du 19 octobre 2015;

ATTENDU QUE les membres comité des Ressources humaines recommande d'accorder à M. Doyle les termes et conditions tel que spécifiés lors de l'embauche.

Résolution 2015-192

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras, et résolu d'accorder la permanence à M. Doyle avec un salaire horaire de 20 \$. Une fois une copie du diplôme collégial déposée au directeur général, il y aura une négociation possible en cours d'année afin de tenir compte de ce fait. La diplomation, l'expérience et la satisfaction de l'employeur seront tenu en compte afin d'établir le tarif horaire. M. Doyle aura droit aux avantages sociaux prévus à la politique des ressources humaines de la municipalité. Le maire est autorisé à signer le contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Attribution du contrat – changement des lumières de rues

Résolution 2015-193

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adjuger le contrat pour le changement des lumières de rue à la compagnie Duromec Technologies de Magog au coût de 210 \$ pour chaque caisson Duroflex modèle COB 60 Watt de couleur ambre, pour un total de 16 590 \$ plus taxes. L'installation sera effectuer par un électricien accréditer par Hydro Québec, M. Richard Desbiens au coût de 55 \$ l'unité pour un total de 4 345 \$ plus taxes. Advenant la nécessité de procéder au changement de filage électrique dû à l'usure, le coût sera facturé au tarif horaire plus les pièces. Le directeur général est autorisé à signer le contrat à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

7.4 Achat d'un abri d'hiver – centre communautaire

CONSIDÉRANT les chutes de neige provenant de la toiture du centre communautaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire assurer la sécurité des usagé du centre communautaire;

CONSIDÉRANT les coûts d'entretien afin de procéder à l'enlèvement de la neige et de la glace sur la galerie et la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT la préoccupation exprimée par l'inspectrice de la Mutuelle de prévention lors de sa visite de prévention;

Résolution 2015-194

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de procéder à l'achat d'un abri d'hiver pour la galerie du centre communautaire au coût de 6 308 \$ plus taxes de la compagnie Canevabec de Sherbrooke. Ce prix inclus l'installation la première année.

Adopté à l'unanimité.

7.5 Mandat à la firme Monty Sylvestre, conseiller juridique inc

Résolution 2015-195

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc., au

besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de service du 3 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution
2015-196**

7.6 Fête des bénévoles

Il est proposé par la conseiller Guy Massicotte, et résolu d'organiser une rencontre annuelle avec l'ensemble des bénévoles de la municipalité afin de souligner leur contribution et leur dévouement à notre communauté tout au long de l'année 2015. La fête aura lieu le 11 de décembre et sera organiser par la municipalité. Le directeur général est autorisé à signer une demande de permis d'alcool au nom de la municipalité pour la fête des bénévoles qui se tiendra le 11 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

7.7 Reconnaissance d'une partie du chemin de la Baie Woodland comme chemin de tolérance

CONSIDÉRANT la résolution 2015-091 adoptée en mai dernier établissant les normes et procédures afin de faire reconnaître un chemin privée comme chemin de tolérance;

CONSIDÉRANT que la majorité des résidents riverains du chemin de la Baie Woodland ont confirmés par écrit leur accord à ce que le chemin de la Baie Woodland devienne en partie un chemin de tolérance;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement pour la mise à niveau du chemin ont été effectués à la satisfaction de la municipalité et en accord avec les propriétaires visées;

**Résolution
2015-197**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de reconnaître le chemin de la Baie Woodland situé à gauche de l'emplacement des vidanges jusqu'au numéro d'immeuble 260 de la Baie Woodland comme chemin de tolérance. La municipalité procèdera à l'entretien dudit chemin tel que spécifier dans la résolution 2015-091.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution
2015-198**

7.8 Renouvellement de la police d'assurance – Groupe Ultima

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras, et résolu d'accepter la soumission du Groupe Ultima pour le renouvellement de la police d'assurance au montant de 12 204 \$ pour la période du 1 novembre 2015 au 31 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution
2015-199**

7.9 Acceptation de la démission du directeur général adjoint

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'accepter la démission du directeur général adjoint M. Roland Gascon en date du 28 septembre 2015. Les membres du conseil tiennent à remercier M. Gascon pour ses services professionnels au cours des dernières années.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution
2015-200**

7.10 Signataire autorisé – compte chèque de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser Mme Christine Roy comme signataire des chèques de la municipalité. Par la même occasion, compte

tenu du départ de M. Gascon, il est demandé d'enlever le nom de M. Gascon comme signataire autorisé des chèques de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

7.11 Autorisation d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées – directeur général

CONSIDÉRANT le contrat de travail actuel du directeur général prévoit un horaire de 37,5 heures par semaine pouvant aller jusqu'à 40 heures sans rémunération supplémentaire;

CONSIDÉRANT l'absence de l'inspecteur de voirie et le temps partiel effectué par l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT le départ subit du directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que le directeur général effectue aussi contre facturation à la Régie incendie Massawippi, par la municipalité le travail de secrétaire-trésorier de la Régie;

CONSIDÉRANT la période actuelle de l'année représentant une charge de travail plus importante dû entre autre à la préparation des budgets de la Régie et de la municipalité;

Résolution 2015-201

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'autoriser le directeur général à effectuer des heures supplémentaires contre rémunération à taux régulier majorer de un et demi pour les heures excédent 40 heures semaine. Le maire procèdera à l'approbation des heures supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

8 TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Embauche d'un employé temporaire de voirie – M. Charles McIntyre

Résolution 2015-202

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras, et résolu d'entériner l'embauche de l'employé temporaire de voirie M. Charles McIntyre selon les termes et conditions convenus entre les parties dont les élus ont pris connaissance.

Adopté à l'unanimité.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Entente avec Magog – Service de prévention des incendies

CONSIDÉRANT que l'entente signée entre la municipalité de Hatley et la ville de Magog en 2012 vient à échéance au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la municipalité est satisfaite des services obtenus de la part du service de prévention de la ville de Magog;

Résolution 2015-203

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de service de prévention incendie sur le territoire de la municipalité de Hatley.

Adopté à l'unanimité.

10 URBANISME

10.1 Décision de la commission de toponymie du Québec – chemin de la Baie Woodland

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie du Québec a fait ses recommandations concernant le chemin de la Baie Woodland;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent minimiser l'impact d'un changement d'adresse sur les résidents du secteur de la Baie Woodland ;

**Résolution
2015-204**

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras, et résolu de garder le nom du chemin de la Baie Woodland pour l'ensemble du secteur mais de bien identifier les résidences du secteur avec une nouvelle numérotation des résidences accompagnée d'une bonne signalisation aux intersections.

Adopté à l'unanimité.

10.2 Travaux de toiture – lot 4 666 074 assujettie au PIIA-1

CONSIDÉRANT que la propriétaire a présenté une demande de rénovation de toiture sur le lot 4 666 074 (10, rue Massawippi), Zone Mvr-1;

CONSIDÉRANT que la toiture sera en tôle architecturale noire, le bardeau d'asphalte est actuellement utilisé comme matériau de revêtement;

CONSIDÉRANT que ce changement répond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le lot 4 666 074 est situé dans la zone Mvr-1 assujettie au PIIA-1;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme recommande d'accepter cette demande;

**Résolution
2015-205**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser la présente demande de rénovation de la toiture du bâtiment principal situé au 10 rue Massawippi, zone Mvr-1 selon les critères du PIIA-1 et selon les plans déposés.

Adopté à l'unanimité.

10.3 Plantation d'arbres – budget supplémentaire

**Résolution
2015-206**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'accepter un budget supplémentaire de 4 000 \$ afin de procéder à la plantation d'arbres dans les tunnels d'arbre. Le montant sera transférer du poste budgétaire 02-610-00-419 Services professionnels – urbanisme et zonage au poste 02-690-00-529 Entretien d'arbres.

Adopté à l'unanimité.

11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Avis de motion - Règlement relatif à la gestion des fosses septiques

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent minimiser les impacts financiers sur ses citoyens;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de la municipalité de voir au bon fonctionnement des fosses septique sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'article 13 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* permet aux municipalités d'adopter un Règlement afin de substituer la vidange automatique des fosses septiques au 2 ans pour les résidences permanent et à tout les 4 ans pour les chalets par un mesurage de l'écume et des boues;

CONSIDÉRANT que des expériences déjà bien en place dans d'autres municipalités fonctionnent très bien;

**Avis de
Motion**

2015-207

AVIS DE MOTION est donnée par le conseiller Guy Massicotte qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption un règlement relatif à la gestion des fosses septiques.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

11.2 Prise en charge de l'échantillonnage de l'eau – secteur Domaine Hatley

CONSIDÉRANT que des représentants du Domaine Hatley ont demandés aux représentants de la municipalité d'étudier la possibilité d'effectuer à forfait pour eux la prise d'échantillonnage d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose du personnel qualifier afin de procéder à ce type de travaux;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de valider l'aspect légal du rôle et de la responsabilité de la municipalité dans ce dossier;

**Résolution
2015-208**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de mandater le directeur général afin d'établir les termes et conditions avec l'Association des propriétaires du Domaine Hatley dans le but de procéder à ces travaux. L'accord final devra être entériné par les membres du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 Spectacle pyrotechniques 2016

**Résolution
2015-209**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, d'accepter la soumission de FAE Pyrotechnie pour les spectacles pyrotechniques 2016 dans la municipalité. La proposition est de 1 200 \$ pour Plaisir d'hiver tenu le 30 janvier 2016 et 4 000 \$ pour la Fête du Canada 2016.

Adopté à l'unanimité.

12.2 Contrat d'entretien pour la patinoire

Reporté

12.3 Contrat de prise de photos – Jean-Yves Lévesque

**Résolution
2015-210**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'octroyer le contrat de prise de photos du centre communautaire afin de préparer un porte folio à M. Jean-Yves Lévesque au montant de 250 \$.

Adopté à l'unanimité.

12.4 Dépôt du projet de micro-bibliothèque – Pacte Rural

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir à sa population des services de proximité;

CONSIDÉRANT qu'un fond résiduel de 2 612.92 \$ est réservé à pour la municipalité à même le fond du Pacte rural;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de citoyen bénévole désirent s'impliqués dans un projet de trois micro-bibliothèques sur le territoire de la municipalité;

**Résolution
2015-211**

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras, et résolu de déposer auprès de la MRC une demande de soutien financier dans le cadre du Pacte rural pour un montant de 2 612.92 \$. La municipalité s'engage à y contribuer pour un montant minimum équivalent au somme versé par la MRC jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 387 \$ tel que le projet déposer à la MRC.

Adopté à l'unanimité.

12.5 Autorisation du budget – Fête des enfants 2015

**Résolution
2015-212**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'octroyer au Comité des loisirs un budget de 2 000 \$ pour l'organisation de la Fêtes des enfants 2015 qui aura lieu le 13 décembre au centre communautaire.

Adopté à l'unanimité.

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 334.23 \$.

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} septembre 2015;

**Résolution
2015-213**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de septembre 2015 du chèque 3483 au chèque 3512 pour un montant de 16 007.07 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 6124 au chèque 6175 pour un montant de 140 642.84 \$.

Adopté à l'unanimité.

13.3 État des activités de fonctionnement au 30 septembre 2015

Le directeur général dépose l'état des activités de fonctionnement au 30 septembre 2015.

13.4 Financement de la dette – Acceptation de l'offre de financement

**Résolution
2015-214**

Il est proposé par Gilles Viens, appuyé par Éric Hammal et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Hatley accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2015 au montant de 303 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 200604 et 2021. Ce billet est émis au prix de **98,246** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit:

13 500 \$	1,75 %	13 octobre 2016
13 900 \$	1,95 %	13 octobre 2017
14 300 \$	2,15 %	13 octobre 2018
14 700 \$	2,35 %	13 octobre 2019
247 000 \$	2,50 %	13 octobre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

13.5 Autorisation de signer les billets d'emprunt

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Hatley souhaite emprunter par billet un montant total de 303 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
200604	113 400 \$
2021	190 000 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Résolution 2015-215

Il est proposé par Guy Massicotte, appuyé par Chantal Montminy et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 303 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 200604 et 2021 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 13 octobre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	13 500 \$
2017	13 900 \$
2018	14 300 \$
2019	14 700 \$
2020	15 000 \$(à payer en 2020)
2020	232 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Hatley émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 200604 et 2021,

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

14 DIVERS

14.1 Collecte des plastiques agricoles – acceptation de la soumission

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté la résolution 2015-146 prévoyant se joindre à la MRC de Coaticook pour le lancement de l'appel d'offre pour la cueillette des plastiques agricoles pour les trois (3) prochaines années avec deux (2) années d'options.

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est la compagnie J.C. Fiber de Chambly;

Résolution 2015-216

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'accepter la soumission de J.C. Fiber et de verser en contrepartie à la MRC de Coaticook la somme de 1 420 \$ annuellement pour les trois prochaines années. Ce coût inclut deux collectes spéciales de contenants rigides et les collectes mensuelles.

Adopté à l'unanimité.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident demande si au lieu d'investir dans un projet de micro-bibliothèque la municipalité ne serait pas mieux de prendre une entente avec la bibliothèque d'Ayer's Cliff. Le maire précise que la municipalité paie déjà la surprime de ses citoyens pour l'abonnement à la bibliothèque. Le projet de micro-bibliothèque est un tout autre projet et M. Ferland en explique les grandes lignes.

Un citoyen demande si l'emprunt du 190 000 \$ pour le centre communautaire est sur une période de 20 ans. Le maire précise que oui.

Un citoyen s'informe du dossier concernant le dépanneur situé dans le secteur de Bacon's Bay. M. Ferland mentionne que ce dossier est en entente d'un jugement suite au procès qui a eu lieu au mois d'août dernier.

Le citoyen suggère que la municipalité procède à la prise d'échantillonnage de sol au pourtour de ce lot afin de s'assurer qu'aucun contaminant ne se déverse dans la rivière. Le maire précise que la proposition du citoyen sera considérée.

Un résident demande un suivi dans le dossier du service internet sur le territoire et le support potentiel de la MRC dans ce dossier. Le directeur général précise que la MRC n'a plus de ressources disponibles pour nous supporter. Après discussion, il est demandé à la municipalité de prendre le leadership dans ce dossier via son directeur général afin de mettre en place un comité stratégique – internet. Deux citoyens manifestent leur disponibilité et leur intérêt afin de faire partie de ce comité, il s'agit de M. Martel et de M. Beaudry.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par la conseillère Chantal Montminy, il est 20 h 58.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier